

LES CONDITIONS

Le montant de la mensualité est calculé sur la base d'un forfait de 48 semaines par an, semaine de fermetures déduites.

LES AIDES

Renseignez-vous auprès de votre employeur : celui-ci peut également participer au coût de la place en crèche dans le cadre du Berceau Entreprise. Il convient de vérifier avec la CAF et les IMPOTS la situation individuelle de la famille avant inscription. La PAJE CMG structure est versée selon les conditions fixées par la CAF. Les familles bénéficiant d'aides pour un autre mode de garde devront impérativement étudier leur situation personnelle avec la CAF. Pour bénéficier des aides, au moins l'un des deux parents du foyer fiscal doit travailler ou être demandeur d'emploi indemnisé.

CRÉDIT D'IMPÔTS

En faisant appel à un mode de garde pour votre enfant, vous recevez de la part de l'Etat, un crédit d'impôt d'une valeur de 1150€ (50% du plafond maximum 2300€) par an, soit 95€ par mois si vous êtes mensualisés. L'attestation des dépenses sera fournie par la CAF directement, et elle sera à joindre à votre déclaration d'impôt.

LES FRAIS ET LE DEPOT DE GARANTIE

Les frais d'inscription	90,00 € par enfant pour la première année, 60,00 € pour une réinscription (modification de contrat).
Le dépôt de garantie	Correspond à deux mois d'accueil. Le chèque n'est pas encaissé. Les chèques sont restitués en fin de contrat sous conditions

LES DIFFERENTS TARIFS

Pupiland fonctionne sur un forfait d'accueil mensuel tout compris. Le tout compris, qu'est-ce que c'est ? Les bons petits plats bio, locaux et fait-maison. C'est aussi les couches Oeko tex, les produits de soins, certifiés Ecolabel, écologiques. C'est encore, l'accompagnement Petite Enfance par nos professionnels de la petite enfance ayant chacune plus de 3 ans d'expériences.

Pour un contrat d'accueil simple et clair, Pupiland a opté pour une facturation mensuelle tout compris et invariable lissée sur l'année. Ce qui veut dire que le montant de vos factures mensuelles reste le même sur toute la durée du contrat !

ACCUEIL 2 JOUR PAR SEMAINE (20H)

760 € / mois	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
AIDE CAF CMG	857,27 €	739 €	620,76 €
RESTE A CHARGE AVANT CRÉDIT D'IMPÔT*	114,00 €	114,00 €	139,24 €
RESTE À CHARGE APRÈS CI (l'année qui suit)	18,17 €	18,17 €	43,41 €

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture*

ACCUEIL 3 JOUR PAR SEMAINE (30H)

1092 € / mois	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
AIDE CAF CMG	857,27 €	739 €	620,76 €
RESTE A CHARGE AVANT CRÉDIT D'IMPÔT*	234,73 €	353,00 €	471,24 €
RESTE À CHARGE APRÈS CI (l'année qui suit)	138,90 €	257,17 €	375,41 €

ACCUEIL 4 JOUR PAR SEMAINE (40H)

1392 € / mois	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
AIDE CAF CMG	857,27 €	739 €	620,76 €
RESTE A CHARGE AVANT CRÉDIT D'IMPÔT*	534,73 €	653,00 €	771,24 €
RESTE À CHARGE APRÈS CI (l'année qui suit)	438,90 €	557,17 €	675,41 €

ACCUEIL 5 JOUR PAR SEMAINE (50H)

1660 € / mois	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
AIDE CAF CMG	857,27 €	739 €	620,76 €
RESTE A CHARGE AVANT CRÉDIT D'IMPÔT*	802,73 €	921,00 €	1 039,24 €
RESTE À CHARGE APRÈS CI (l'année qui suit)	706,90 €	825,17 €	943,41 €